



Autorité compétente:

Driver and Vehicle Licensing Agency ([DVLA](#)).

Quels documents présenter lors de l'immatriculation?

- Certificat de conformité européen (COC) pour les véhicules avec volants à droite (pour les volants à gauche, un « certificate of Mutual Recognition » est demandé en plus);
- « Individual Vehicle Approval (IVA) certificate » si le véhicule n'a pas fait l'objet d'une réception européenne.

La présentation d'un contrôle technique est-elle obligatoire ?

Oui, mais les contrôles techniques étrangers ne sont pas reconnus au Royaume-Uni.

Une assurance est-elle obligatoire avant l'immatriculation ?

Oui (« insurance certificate or cover note »).

Où payer la TVA?

Her Majesty's Revenue and Customs ([HMRC](#)).

Documents à présenter : Formulaire « Notification of Vehicle Arrivals » (NOVA).

Puis-je rouler avec des plaques temporaires au Royaume-Uni?

Oui, mais sous certaines conditions:

- en cas de passage temporaire (pas d'installation définitive dans le pays);
- le véhicule n'est pas utilisé plus de 6 mois sur une année;
- le véhicule est immatriculé et les taxes réglées dans son pays d'immatriculation.

En cas de contrôle par la police, vous devez prouver par tous moyens que ces conditions sont respectées (par exemple des billets de ferry démontrant votre passage temporaire). [Plus d'informations](#).

Qui contacter en cas de litige avec l'administration britannique?

[Réseau SOLVIT](#).